

Orientation de l'accompagnement dans le champ du handicap

Quelques considérations

Aline Veyre

Professeure,

Haute École de Travail social et de la santé

La manière de définir, d'appréhender, de nommer, de catégoriser et d'accompagner les personnes considérées comme handicapées a fortement évolué au fil du temps. Le but de ce texte est de proposer un survol des différents modèles existants dans le champ du handicap en traitant de trois considérations : 1) le handicap résulte d'un enchevêtrement de facteurs multiples 2) une approche centrée sur les droits est actuellement adoptée 3) les dispositifs d'accompagnement s'adaptent et évoluent.

l'origine du handicap est externe à l'individu. Finalement, un troisième modèle s'est développé. Qualifié d'interactionniste, il tente de concilier les deux approches : individuelle et sociale. Le handicap est considéré comme la résultante de multiples facteurs tant personnels qu'environnementaux. Le modèle de développement humain « Processus de production du handicap (MDH-PPH) » s'inscrit dans cette perspective (Fougeyrollas, 2010). Ce modèle se base sur une approche écosystémique. Par une documentation fine du fonctionnement

Le handicap comme résultante d'un enchevêtrement de facteurs multiples

Historiquement, on distingue trois principaux modèles relatifs au handicap (Rochat, 2008). Le premier modèle, qualifié d'individuel, considère le handicap comme une caractéristique personnelle inhérente à la personne. Suivant une logique de cause à effet, le handicap découle d'une maladie ou d'un traumatisme entraînant une incapacité. Ainsi, la personne est considérée comme handicapée, car elle a une déficience qui lui est propre. Les limites de ce modèle ont commencé à être mises en évidence dans les années 1960 notamment sous l'impulsion des mouvements de personnes autoreprésentantes, grâce à la mobilisation de certaines organisations intergouvernementales et au développement des connaissances scientifiques (INSERM, 2016 ; Rochat, 2008). Un nouveau modèle, dans lequel l'impact de l'environnement, est mis au centre des réflexions, est conceptualisé. Il se caractérise par sa dimension « sociale » et défend l'idée que



de la personne dans son environnement, il permet de déterminer la qualité de la participation sociale. Dans cette perspective, le handicap est considéré comme situationnel et non comme une réalité permanente et statique. Il n'émane pas de la responsabilité de la personne, mais résulte d'une interaction dysfonctionnelle. Ce type d'approche a permis de généraliser l'usage de la terminologie « personne en situation de handicap ». Finalement, comme le précise Rochat (2008) notons que le développement de l'un ou

l'autre des modèles ne remplace pas les autres. Il coexistent et sont, par ailleurs, complétés par d'autres approches, notamment administratives.

Une approche centrée sur les droits est adoptée

Le 13 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), entrée en vigueur le 3 mai 2008. La Suisse l'a ratifié en 2014. Premier traité international juridiquement contraignant, elle énonce clairement et sans réserve que les personnes en situation de handicap ont droit à un plein accès et à une égale jouissance de tous les droits de l'Homme. Un Comité de suivi est mis en place pour évaluer les mesures prises notamment sur la base de rapports établis par les États parties et par la société civile. La Convention inscrit au centre des réflexions la notion de participation sociale, d'inclusion et d'égalité sociale. Elle devrait ainsi constituer le cadre sociopolitique à partir duquel les services d'accompagnement développent leurs missions.

Les dispositifs d'accompagnement évoluent

Le développement de dispositifs d'accompagnement repose sur un système complexe dans lequel s'entremêlent différents facteurs notamment les paradigmes véhiculés par les cadres des politiques publiques et sociales, les logiques de financement ou encore par les orientations des pratiques professionnelles. Le modèle référentiel prédominant contribue également à colorer la manière dont le dispositif d'accompagnement s'organise. De manière générale, dans le modèle médical, l'accompagnement proposé repose sur des logiques de réadaptation (Rochat, 2008). Les interventions proposées sont par conséquent avant tout curatives. En ce qui concerne le mo-

dèle social, les logiques d'accompagnement vont davantage se centrer sur l'adaptation de l'environnement tant physique que social. Finalement, dans une perspective interactionniste, notamment celle développée par le MDH-PPH, l'approche se centre sur la question de la participation sociale. Beugger (2021) décrit la manière dont l'introduction de ce modèle a contribué à transformer les pratiques professionnelles. Le modèle a permis de porter un regard nouveau sur les situations de handicap en plaçant au centre des réflexions la personne concernée et la manière dont elle envisage son projet de vie.

Conclusion et perspectives

Force est toutefois de constater l'écart existant entre les orientations choisies, les intentions politiques et leur application concrète. En effet, « être en possession de droits ne suffit pas à garantir l'accès à la société ni la mise en place de mesures et de services nécessaires » (INSERM, 2016, P. 874). Ancet (2022) explique que la mise en œuvre des principes d'accompagnement tels qu'ils sont exposés précédemment est freinée par des habitudes, des normes, des pratiques professionnelles et institutionnelles ou encore par des logiques économiques. ■

Bibliographie

- Ancet, P. (2020). L'écart entre les lois et les pratiques : le problème du statut des personnes. In M. Masse, G. Piérart, F. Julien-Gauthier & D. Wolf. (Eds.). *Accessibilité et participation sociale : vers une mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées* (pp. 33-55). Éditions IES.
- Beugger, A. (2021). Le modèle de processus de production du handicap (PPH) au sein de la Fondation Aigues-vertes. *Dépendances Addiction et handicap*. <https://www.grea.ch/publications/6-le-modele-du-processus-de-production-du-handicap-pph-au-sein-de-la-fondation-aigues>
- Rochat, L. (2008). Les conceptions et modèles principaux concernant le handicap. Secrétariat général SG-DFI, Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH. <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/themes-de-l-egalite/konzepte-und-modelle-behinderung.html>
- INSERM. (2016). *Expertise collective : Déficiences intellectuelles - Synthèses et recommandations*. Les éditions INSERM. Fougeyrollas, P. (2010). *La funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap*. Les Presses de l'Université Laval.